



DE GAUCHE À DROITE : THIERRY NELSON (CFE-CGC) - SIMON-PIERRE POLICCIARDI (CFE-CGC) - DR GAËL BELLIOU (SNSH) - DR EMMANUEL FLORENTIN (SNSH) - DR FRANÇOIS HOMMERIL (PRÉSIDENT NATIONAL CFE-CGC) - GABRIEL FEBVAY (ACTEURS SANTÉ) ET VERONIQUE GENOD-GIRARD (ACTEURS SANTÉ)

Rencontre SNSH et “Acteurs Santé” avec la Fédération “CFE-CGC Services Publics”

Publics CFE-CGC et le **SNSH** en charge du **Doctorat**.

Tous les acteurs présents ont rappelé l'importance que la Confédération accorde à la Fonction Publique Hospitalière et la reconnaissance de nos diplômes et métiers.

Nous ne développerons pas ici d'avantage les tenants et aboutissants, plus stratégiques, de cette réunion, notre bulletin d'information étant largement diffusé en dehors de nos adhérents.

Vendredi 9 décembre, à l'invitation de **Simon-Pierre POLICCIARDI** - *Secrétaire National Secteur Public* - et de **Thierry NELSON** - *Secrétaire Fédéral Régional* - s'est tenue dans les locaux de la « CFE-CGC Services Publics » une réunion de travail en présence de **Nathalie MAKARSKI** -

Simon-Pierre POLICCIARDI, a tout d'abord présenté l'organisation générale de la Confédération.

A également été évoqué durant cette journée de travail la synergie efficace entre « **Acteurs Santé** » en charge des agents diplômés « **Licence-Master** » au sein de la **Fédération des Services**

Services Publics CFE-CGC.





Rencontre avec le Dr François HOMMERIL, Dr Sc. PRESIDENT NATIONAL DE LA CONFEDERATION CFE-CGC

La réunion du 9 décembre a également été l'occasion pour le SNSH de rencontrer le **Dr François HOMMERIL**, président national de la Confédération CFE-CGC, Docteur en Chimie.

Ce scientifique de formation, diplômé de l'Institut National Polytechnique de Lorraine, de par son cursus doctoral est parfaitement conscient de l'absence de reconnaissance de nos diplômes tant au niveau national qu'au sein de la Fonction Publique Hospitalière et de la « *dépersonnalisation des compétences et des parcours* ».

Le SNSH est convaincu de trouver en lui comme dans les autres responsables de la **Fédération des Services Publics CFE-CGC** - **Nathalie MAKARSKI**, **Simon-Pierre POLICCIARDI** et **Thierry NELSON** - des interlocuteurs passionnés et compétents qui sauront nous soutenir pour la défense et la reconnaissance de nos métiers et diplômes.

Les contractuels de l'AP-HM en grève

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE

Depuis 2011, les ingénieurs contractuels de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM) des pôles de biologie et de recherche se sont associés aux revendications de l'ensemble des contractuels, et notamment des informaticiens, qui ont globalement une meilleure reconnaissance en termes de salaire.

Les audits de la Cour des Comptes et de l'IGAS ayant pointé du doigt des **irrégularités de gestion des contrats**, un grand mouvement de travail s'est mis en place de façon concertée entre la direction, une association des principaux syndicats représentatifs (FO-CGT-CNI-CFDT) et des représentants des contractuels au nombre desquels le **SNSH / CFE-CGC**.

Au terme de 2 années de réunions de travail et de négociations,

un accord cadre a été établi en décembre 2013 qui instaure une plus grande transparence dans la gestion des carrières contractuelles, et une plus grande parité de traitement entre tous les contractuels d'une part, et entre les contractuels et les titulaires d'autre part.

Cet accord de cadrage est entièrement remis en cause par la **nouvelle direction générale** (arrivée mi-2015), qui **souhaite revenir sur les principaux points établis lors de ce travail de mise en conformité avec les « bonnes pratiques »**.

Depuis un an et demi, les situations redeviennent divergentes, chaque contractuel n'étant pas assuré d'être traité comme son collègue occupant pourtant les mêmes fonctions.

Nous avons donc reconstitué l'intersyndicale et avons déposé un préavis de grève le 24 novembre dernier, lors duquel nous avons manifesté au siège de l'Assistance Publique.

Cette manifestation a abouti à une rencontre avec la direction générale, sans déboucher pour l'instant sur une conclusion.

Le mouvement se poursuit !

*Section SNSH / CFE-CGC
des Hôpitaux de Marseille*



PHOTO D'ILLUSTRATION



Section "SNSH / CFE-CGC" du CHU de Rennes

LE SNSH / CFE-CGC PREND POSSESSION DE SES NOUVEAUX LOCAUX

Depuis Septembre 2016, le **SNSH** s'est affilié à la CFE-CGC, permettant ainsi à la section rennaise de **disposer de locaux** partagés avec la section « *Acteurs Santé* » existante, d'être mieux structurée et de bénéficier d'une aide juridique éventuelle.

Les **membres du bureau**, et la **présidente** de la section - **Dr Fabienne DESMOTS-LOYER** (cf. *photo*) s'organisent pour maintenir une **permanence le lundi midi (13h00-**

14h00) au **local syndical de la CFE-CGC** (*sous-sol du bâtiment des écoles*), sur les heures d'activité syndicale prévues par la loi.

Ils disposent également d'une **adresse email institutionnelle**

SNSH_CFE_CGC@CHU-RENNES.FR

Section SNSH / CFE-CGC
du CHU de Rennes

INVITATION À L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

Nous allons prochainement aborder avec la direction de l'hôpital les titularisations des contractuels en cours (Loi Sauvadet) et la possibilité d'un reclassement dans un grade supérieur en adéquation avec le titre de docteur et la nouvelle fiche de métier, ingénieur de recherche bac +8.

Afin que notre action soit efficace, nous avons besoin de connaître les personnes titulaires d'un doctorat d'Université. Nous organiserons une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 16 JANVIER 2017 DE 13H À 14H

dans nos locaux syndicaux qui reprendra nos activités menées en 2016 et sera l'occasion de discuter et de définir ensemble les actions pour l'année 2017.

Vous pouvez également vous faire connaître par courriel aux adresses suivantes :



CHU-RENNES@SNSH.INFO

ou

SNSH_CFE_CGC@CHU-RENNES.FR.

Un nouveau site intranet de la section SNSH / CFE-CGC sera bientôt disponible à partir de la page intranet du CHU, dans l'onglet organisation syndicale (*la mise à jour est en cours*).

Merci de diffuser ce mail à toute personne susceptible d'être concernée.

Dr Fabienne DESMOTS-LOYER
Présidente de la section

Mobilisez-vous !

DE L'INDIVIDU AU COLLECTIF

Depuis plus de 5 ans maintenant le SNSH œuvre à la reconnaissance de nos métiers et diplômes au sein de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous le savons, certains d'entre vous pensent que les choses n'avancent pas assez vite. Nous le savons.

Cependant, nous savons aussi que le chemin qui est le nôtre est long et parfois semé d'embûches que certains lobbies professionnels ne manquent pas de mettre sur notre route.

Soyons conscients que notre reconnaissance passera également par l'investissement de chacun.

C'est pourquoi **nous invitons nos adhérents à se lancer, sans crainte, dans l'aventure** et à nous rejoindre soit au sein des **sections existantes**, soit en **ouvrant au sein de leur établissement des sections locales**.

MOBILISEZ-VOUS ET AGISSEZ, AVEC NOUS, AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Notre reconnaissance passera aussi par celle que NOUS saurons et que VOUS saurez porter dans votre établissement.

VOUS ÊTES PRÊTS ET MOBILISÉS ? ALORS CONTACTEZ-NOUS CONTACT@SNSH.INFO

Agents contractuels de l'Etat

UN GUIDE PRATIQUE EN LIGNE

Recrutement, rémunération, congés, mobilité, fin de contrat ou encore licenciement. Le ministère de la Fonction publique publie un guide sur l'ensemble des dispositions applicables aux agents contractuels de l'État.

Ce guide a vocation à clarifier le régime juridique applicable aux agents contractuels de droit public de l'État et de ses établissements publics à la suite notamment de la publication en 2014 de deux décrets modificatifs du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État.

Il détaille les droits individuels et collectifs et les conditions d'emploi dont bénéficient ces agents.

agents recrutés : pour effectuer un service à l'étranger ; par un établissement public administratif autorisé par la loi à pourvoir ses emplois permanents par des contractuels ;

sur des emplois supérieurs dont la nomination est laissée à la décision du gouvernement ; sur des emplois dits de cabinet.

Ce guide détaille notamment les conditions applicables en matière de recrutement, de rémunération, de congés, de mobilité, de fin de contrat et de licenciement. Il comporte également les dispositions relatives aux droits et obligations des agents, aux commissions consultatives paritaires et à l'entretien professionnel.

A télécharger sur notre site <https://goo.gl/rcA2fx>

Ce guide ne concerne pas les ouvriers d'État, les agents vacataires recrutés pour exécuter un acte déterminé et les

Adhérez en ligne...

...RÈGLEZ DÈS À PRESENT VOTRE COTISATION 2017

Renseignez le formulaire d'adhésion en ligne

<http://www.snsch.info/adhesion-en-ligne/>

et réglez votre adhésion via **Paypal, Carte Bancaire, Virement Bancaire** ou **chèque**.

